

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

ETA24/3444N

Conforme au règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe II, modifié.

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit ETA24/3444N

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Encre d'impression.

Utilisations déconseillées Aucune utilisation non recommandée n'est identifiée.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur Electra Polymers Ltd
 Roughway Mill
 Tonbridge
 Kent TN11 9SG
 UK

Tel: +44 1732 811118

Fax: +44 1732 811119

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence +44 (0)1732 811 118 (08.30 - 17.00 GMT)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (CE N° 1272/2008)

Dangers physiques Flam. Liq. 3 - H226

Dangers pour la santé
humaine Non Classé

Dangers pour l'environnement Non Classé

Classification (67/548/CEE)
ou (1999/45/CE) R10.

Physicochimique Chauffer peut engendrer des vapeurs inflammables. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogramme de danger



Mention d'avertissement Attention

Mentions de danger H226 Liquide et vapeurs inflammables.

Mentions de mise en garde P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P370+P378 En cas d'incendie: utiliser de la mousse, du dioxyde de carbone, de la poudre sèche ou de la brume pour l'extinction.

ETA24/3444N

Mentions de mise en garde supplémentaires

P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
 P240 Mise à la terre/ liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.
 P241 Utiliser du matériel électrique antidéflagrant.
 P242 Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.
 P243 Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.
 P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.
 P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.
 P403+P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
 P501 Éliminer le contenu/ récipient selon les réglementations nationales.

2.3. Autres dangers

Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

| | |
|-------------------------------|--|
| Methoxypropoxypropanol | 10-30% |
| Numéro CAS: 34590-94-8 | Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119450011-60-XXXX |

| | |
|-----------------------|--|
| Classification | Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE) |
| Non Classé | - |

| | |
|--|--|
| ACÉTATE DE 2-MÉTHOXY-1-MÉTHYLÉTHYLE | 10-30% |
| Numéro CAS: 108-65-6 | Numéro CE: 203-603-9 |
| | Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119475791-29-XXXX |

| | |
|-----------------------|--|
| Classification | Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE) |
| Flam. Liq. 3 - H226 | R10 |

| | |
|----------------------|----------------------|
| PHÉNOL | <1% |
| Numéro CAS: 108-95-2 | Numéro CE: 203-632-7 |

| | |
|-----------------------|--|
| Classification | Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE) |
| Acute Tox. 3 - H301 | Muta. Cat. 3;R68 T;R23/24/25 C;R34 Xn;R48/20/21/22 |
| Acute Tox. 3 - H311 | |
| Skin Corr. 1B - H314 | |
| Eye Dam. 1 - H318 | |
| Muta. 2 - H341 | |
| STOT RE 2 - H373 | |

L'intégralité du texte des phrases de risque et des mentions de danger figure à la Section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

| | |
|-----------------------------|--|
| Information générale | Aucune recommandation particulière. Consulter un médecin si une gêne persiste. |
| Inhalation | Déplacer la personne touchée à l'air frais, la garder au chaud et au repos dans une position confortable pour respirer. Consulter un médecin si une gêne persiste. |
| Ingestion | Ne pas faire vomir. Consulter un médecin si une gêne persiste. |

ETA24/3444N

| | |
|-------------------------|---|
| Contact cutané | Enlever les vêtements contaminés. Laver la peau soigneusement à l'eau et au savon. Consulter un médecin si une gêne persiste. |
| Contact oculaire | Enlever les lentilles de contact et ouvrir largement les paupières. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin si une gêne persiste. |

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

| | |
|-----------------------------|---|
| Information générale | Traiter en fonction des symptômes. |
| Inhalation | À des concentrations élevées, les vapeurs sont assoupissantes et peuvent provoquer des maux de tête, de la fatigue, des vertiges, et avoir des effets sur le système nerveux central. |
| Ingestion | Peut provoquer des nausées, des maux de tête, des vertiges et une intoxication. |
| Contact cutané | Aucun symptôme particulier connu. |
| Contact oculaire | Aucun symptôme particulier connu. |

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

| | |
|------------------------------------|-------------------------------------|
| Indications pour le médecin | Aucune recommandation particulière. |
|------------------------------------|-------------------------------------|

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

| | |
|---|--|
| Moyens d'extinction appropriés | Eteindre l'incendie avec de la mousse, du dioxyde de carbone, de la poudre sèche ou de l'eau diffusée. |
| Moyens d'extinction inappropriés | Ne pas utiliser des jets d'eau comme moyen d'extinction, car cela répandra l'incendie. |

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

| | |
|---|---|
| Dangers particuliers | Aucun. |
| Produits de combustion dangereux | Les produits de décomposition thermique et de combustion peuvent comprendre les substances suivantes: Oxydes de carbone. Gaz ou vapeurs toxiques. |

5.3. Conseils aux pompiers

| | |
|--|--|
| Mesures de protection à prendre lors de la lutte contre un incendie | Aucune précaution particulière de lutte contre l'incendie connue. |
| Equipements de protection particuliers pour les pompiers | Porter un appareil respiratoire isolant à pression positive (ARI) et des vêtements de protection appropriés. |

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

| | |
|----------------------------------|--|
| Précautions individuelles | Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Pas de fumées, d'étincelles, de flammes et toute autre source d'inflammation à proximité du déversement. |
|----------------------------------|--|

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

| | |
|--|---|
| Précautions pour la protection de l'environnement | Ne pas rejeter dans les égouts ou les cours d'eau ou sur le sol. Eviter l'entrée du déversement ou l'écoulement dans les canalisations, les égouts ou les cours d'eau. Retenir le déversement avec du sable, de la terre ou d'autre matière incombustible appropriée. |
|--|---|

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

ETA24/3444N

Méthodes de nettoyage Eliminer toute source d'inflammation. Pas de fumées, d'étincelles, de flammes et toute autre source d'inflammation à proximité du déversement. Prévoir une ventilation suffisante. Absorber le déversement avec un absorbant non-combustible. Collecter et mettre dans des conteneurs à déchets appropriés et sceller fermement.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres sections Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Pour l'élimination des déchets, voir Section 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions d'utilisations Pour les équipements de protection individuelle, voir la Section 8.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail Appliquer de bonnes pratiques d'hygiène personnelle. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit. Laver après utilisation et avant de manger, fumer ou utiliser les toilettes. Enlever les vêtements et équipements de protection contaminés avant d'entrer dans des zones de restauration.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Précautions de stockage Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles et d'une flamme nue. Stocker dans le conteneur d'origine, fermé hermétiquement. Protéger du gel et de la lumière directe du soleil.

Classe de stockage Stockage de produits chimiques.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées en Section 1.2.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

Methoxypropoxypropanol

Limite d'exposition à long terme (VME 8 heures): 50 ppm 308 mg/m³
D

ACÉTATE DE 2-MÉTHOXY-1-MÉTHYLÉTHYLE

Limite d'exposition à long terme (VME 8 heures): GVB 50 ppm 275 mg/m³
Limite d'exposition à court terme (15 minutes): GVB 100 ppm 550 mg/m³

PHÉNOL

Limite d'exposition à long terme (VME 8 heures): VLE 2 ppm(D) 7.8 mg/m³(D)
Limite d'exposition à court terme (15 minutes): VLE

GVB = Grenswaarden voor blootstelling aan chemische agentia.

D = Absorption de peau.

Methoxypropoxypropanol (CAS: 34590-94-8)

DNEL

Travailleurs - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 283 mg/kg
Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 308 mg/kg

ETA24/3444N

| | |
|-------------|---|
| PNEC | - Eau douce; 19 mg/l |
| | - Eau de mer; 1.9 mg/l |
| | - rejet intermittent; 190 mg/l |
| | - Station d'épuration des eaux usées; 4168 mg/l |
| | - Sédiments (eau douce); 70.2 mg/l |
| | - Sédiments (eau de mer); 7.02 mg/l |
| | - Sol; 2.74 mg/l |

ACÉTATE DE 2-MÉTHOXY-1-MÉTHYLÉTHYLE (CAS: 108-65-6)

| | |
|-------------|---|
| DNEL | Industrie - Cutanée; Long terme : 153.5 mg/m ³ |
| | Industrie - Inhalatoire; Long terme : 275 mg/m ³ |
| PNEC | - Eau douce; 0.635 mg/l |
| | - Sediment; 3.29 mg/kg |
| | - Sol; 0.29 mg/kg |
| | - STP; 100 mg/l |

8.2. Contrôles de l'exposition**Equipements de protection****Contrôles techniques appropriés**

Prévoir une aspiration générale et locale suffisante.

Protection des yeux/du visage Porter des lunettes de protection contre les projections de produits chimiques.

Protection des mains Porter des gants de protection.

Autre protection de la peau et du corps Utiliser la sécurité intégrée pour réduire la contamination de l'air à des niveaux d'exposition admissibles.

Protection respiratoire Porter une protection respiratoire appropriée si la ventilation est pas insuffisante.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement Les résidus et conteneurs vides doivent être considérés comme des déchets dangereux selon les dispositions locales et nationales.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

| | |
|-------------------------------------|---|
| Aspect | Liquide limpide. |
| Couleur | Incolore. |
| Seuil olfactif | Indéterminé. |
| pH | Indéterminé. |
| Point de fusion | Indéterminé. |
| Point d'éclair | ~ 45°C (Coupelle fermée). Valeur estimée. |
| Taux d'évaporation | Indéterminé. |
| Facteur d'évaporation | Indéterminé. |
| Inflammabilité (solide, gaz) | Indéterminé. |

ETA24/3444N

| | |
|--|---|
| Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité | Indéterminé. |
| Autre inflammabilité | Indéterminé. |
| Pression de vapeur | 3.37 mbar @ °C |
| Densité de vapeur | Indéterminé. |
| Densité relative | 0.97 @ 20 deg C @ °C |
| Densité apparente | Indéterminé. |
| Solubilité(s) | Indéterminé. |
| Coefficient de partage | Indéterminé. |
| Température d'auto-inflammabilité | 315°C |
| Température de décomposition | Indéterminé. |
| Viscosité | Viscosité cinématique > 20,5 mm ² /s. |
| Propriétés explosives | N'est pas considéré comme explosif. |
| Explosif sous l'influence d'une flamme | Non |
| Propriétés comburantes | Le mélange lui-même n'a pas été testé mais aucun composant ne répond aux critères de classification des comburants. |
| Commentaires | Les informations données sont applicables au produit tel qu'il est fourni. |
| <u>9.2. Autres informations</u> | |
| Autres informations | Aucun. |
| Indice de réfraction | Indéterminé. |
| Taille de particules | Non applicable. |
| Poids moléculaire | Non applicable. |
| Volatilité | Indéterminé. |
| Concentration de saturation | Indéterminé. |
| Température critique | Indéterminé. |
| Composé organique volatil | Indéterminé. |

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité Aucun danger de réactivité connu associé à ce produit.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité chimique Stable à température ambiante normale et utilisé comme recommandé.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

10.4. Conditions à éviter

ETA24/3444N

Conditions à éviter Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles et d'une flamme nue. Eviter l'exposition à des températures élevées ou à la lumière directe du soleil.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Bases fortes. Oxydants puissants. Acides forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux Les produits de décomposition thermique et de combustion peuvent comprendre les substances suivantes: Fumée âcre ou vapeurs. Oxydes de carbone. Oxydes d'azote.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë - orale

Indications (DL₅₀ orale) Basée sur les données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis.

ETA orale (mg/kg) 72.463,77

Toxicité aiguë - cutanée

Indications (DL₅₀ cutanée) Basée sur les données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis.

ETA cutanée (mg/kg) 217.391,3

Toxicité aiguë - inhalation

Indications (CL₅₀ inhalation) Basée sur les données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis.

ETA inhalation (gaz ppm) 507.246,38

ETA inhalation (vapeurs mg/l) 2.173,91

ETA inhalation 362,32

(poussières/brouillards mg/l)

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Données sur l'animal Pas d'information disponible.

Test sur modèle de peau humaine Pas d'information disponible.

pH extrêmes Basée sur les données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Basée sur les données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire

Sensibilisation respiratoire Basée sur les données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation cutanée

Sensibilisation cutanée Basée sur les données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Essais de génotoxicité - in vitro Basée sur les données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis.

Essais de génotoxicité - in vivo Basée sur les données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

ETA24/3444N

| | |
|---|---|
| Cancérogénicité | Basée sur les données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis. Ne contient pas de substance avérée cancérogène. |
| <u>Toxicité pour la reproduction</u> | |
| Toxicité pour la reproduction - fertilité | Basée sur les données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis. Ne contient pas de substance toxique pour la reproduction avérée. |
| Toxicité pour la reproduction - développement | Basée sur les données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis. Ne contient pas de substance toxique pour la reproduction avérée. |
| <u>Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique</u> | |
| Exposition unique STOT un | Basée sur les données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis. |
| <u>toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée</u> | |
| Exposition répétée STOT rép. | Basée sur les données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis. |
| <u>Danger par aspiration</u> | |
| Danger par aspiration | Basée sur les données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis. |
| <u>Inhalation</u> | |
| Inhalation | Les vapeurs ont un effet assoupissant et peuvent entraîner des maux de tête, de la fatigue, des vertiges et des nausées. Les vapeurs irritent l'appareil respiratoire et peuvent entraîner la toux et des troubles respiratoires. |
| <u>Contact cutané</u> | |
| Contact cutané | Peut provoquer une irritation. Prolonged or repeated contact can result in defatting and drying of the skin which may result in skin irritation and dermatitis (rash). |
| <u>Contact oculaire</u> | |
| Contact oculaire | Irritant pour les yeux. |
| <u>Dangers chroniques et aigus pour la santé</u> | |
| Dangers chroniques et aigus pour la santé | A la suite d'une surexposition, les symptômes sont notamment les suivants: Irritation des yeux et des muqueuses. Une exposition prolongée ou répétée peut provoquer les effets néfastes suivants: Lésions des reins et/ou du foie. Lésions du système nerveux central et/ou périphérique. |
| Voie d'exposition | Inhalatoire Absorption cutanée Contact cutané et/ou oculaire. Ingestion |
| Organes cibles | Pas de toxicité spécifique pour certains organes cibles connue. |
| Symptômes | Irritation des yeux et des muqueuses. |

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Écotoxicité Pas considéré comme dangereux pour l'environnement.

12.1. Toxicité

| | |
|--|---|
| Toxicité aiguë - poisson | CL ₅₀ , 96 hours: >10,000 mg/l, Poissons |
| Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques | CE ₅₀ , 48 hours: 1919 mg/l, Daphnia magna |
| Toxicité aiguë - plantes aquatiques | CI ₅₀ , 72 hours: >100.00 mg/l, algues |
| Toxicité aiguë - microorganismes | Indéterminé. |
| Toxicité aiguë - terrestre | Indéterminé. |
| Toxicité chronique - poissons aux premiers stades de leur vie | Indéterminé. |

ETA24/3444N

Toxicité à court terme - poissons aux stades de l'embryon et de l'alevin Indéterminé.

Toxicité chronique - invertébrés aquatiques Indéterminé.

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Le produit ne devrait pas être biodégradable.

Phototransformation Indéterminé.

Stabilité (hydrolyse) Indéterminé.

Biodégradation Indéterminé.

Demande biologique en oxygène Indéterminé.

Demande chimique en oxygène Indéterminé.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulative potential Indéterminé.

Coefficient de partage Indéterminé.

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité Le produit est miscible dans l'eau et peut se répandre dans les hydrosystèmes.

Coefficient d'adsorption/désorption Indéterminé.

Constante de Henry Indéterminé.

Tension de surface Indéterminé.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations PBT et vPvB Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes Aucun connu.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Information générale Déchets classés comme déchets dangereux.

Méthodes de traitement des déchets Eliminer les déchets dans un site d'élimination des déchets agréé selon les exigences de l'autorité locale d'élimination des déchets. Les résidus et conteneurs vides doivent être considérés comme des déchets dangereux selon les dispositions locales et nationales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

N° ONU (ADR/RID) 1210

N° ONU (IMDG) 1210

N° ONU (ICAO) 1210

ETA24/3444N

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

| | |
|----------------------------|---|
| Nom d'expédition (ADR/RID) | Flammable liquid n.o.s. (contains methoxy propyl acetate) |
| Nom d'expédition (IMDG) | Flammable liquid n.o.s. (contains methoxy propyl acetate) |
| Nom d'expédition (ICAO) | Flammable liquid n.o.s. (contains methoxy propyl acetate) |
| Nom d'expédition (ADN) | Flammable liquid n.o.s. (contains methoxy propyl acetate) |

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

| | |
|----------------------|-----|
| Classe ADR/RID | 3 |
| Classe IMDG | 3.3 |
| Classe/division ICAO | 3 |

Etiquettes de transport



14.4. Groupe d'emballage

| | |
|------------------------------|-----|
| Groupe d'emballage (ADR/RID) | 31c |
| Groupe d'emballage (IMDG) | 111 |
| Groupe d'emballage (ICAO) | 111 |

14.5. Dangers pour l'environnement

Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin
Non.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Code de consignes d'intervention d'urgence 3Y

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC Non applicable.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

| | |
|---|--|
| Législation UE | Règlement (CE) N° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), amendé. Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, amendé. Directive Préparations Dangereuses 1999/45/CE. Directive Substances Dangereuses 67/548/CEE. |
| Listes pour la santé et l'environnement | Aucun composant n'est listé. |

ETA24/3444N

Autorisations (Règlement 1907/2006 Titre VII) Aucune autorisation spécifique n'est connue pour ce produit.

Restrictions (Règlement 1907/2006 Titre VIII) Aucune restriction d'usage spécifique n'est connue pour ce produit.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Procédures de classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 : Méthode par le calcul.

Publié par Responsable HSE.

Date de révision 22-02-17

Révision 7

Remplace la date 16-06-16

Phrases de risque dans leur intégralité R10 Inflammable.
R23/24/25 Toxique par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.
R34 Provoque des brûlures.
R48/20/21/22 Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.
R68 Possibilité d'effets irréversibles.

Mentions de danger dans leur intégralité H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H301 Toxique en cas d'ingestion.
H311 Toxique par contact cutané.
H314 Provoque de graves brûlures de la peau et des lésions oculaires.
H318 Provoque des lésions oculaires graves.
H341 Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Ces informations concernent uniquement le produit spécifique désigné et peuvent ne pas être valides pour ce produit utilisé avec tout autre produit ou dans tout autre procédé. Ces informations sont, à notre connaissance et en toute bonne foi, exactes et fiables à la date indiquée. Néanmoins, aucune garantie, caution ou déclaration n'est faite de son exactitude, de sa fiabilité ou de son exhaustivité. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence de telles informations dans le cadre particulier de son propre usage.